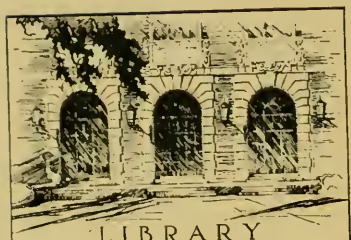

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF ILLINOIS

TYP. J. CLAYE.

Colonie Agricole de Mettray, près de Tours (Indre-et-Loire).

COLONIE

AGRICOLE ET PÉNITENTIAIRE

DE METTRAY

RAPPORT ANNUEL

ADRESSÉ A MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PATERNELLE.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

PARIS

AU BUREAU DE L'AGENCE GÉNÉRALE

RUE DES MOULINS, 11.

SOCIÉTÉ PATERNELLE

POUR L'ÉDUCATION MORALE, AGRICOLE ET PROFESSIONNELLE

DES JEUNES DÉTENUS.

EXTRAIT DES STATUTS

APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

Art. 1er

La Société Paternelle qui a fondé la Colonie agricole de Mettray en 1839, a pour but :

1° De recueillir, entretenir et élever, dans la Colonie de Mettray, les jeunes détenus jugés en vertu des articles 66 et 67 du Code pénal, qui lui sont confiés par l'administration en exécution de l'instruction ministérielle du 3 décembre 1832 et de la loi du 5 août 1850 ; de donner à ces enfants l'éducation morale et religieuse, ainsi que l'instruction primaire élémentaire, de leur faire apprendre un métier, et de les appliquer surtout aux travaux de l'agriculture ;

2° D'exercer une tutelle bienveillante sur ces enfants à leur sortie de la Colonie, de les placer le plus possible à la campagne, chez des artisans ou des cultivateurs, de surveiller leur conduite et de les aider de son patronage officieux.

Art. 2.

La colonie et son administration sont à Mettray (près Tours), département d'Indre-et-Loire.

Le siége de la Société est à Paris.

Art. 3.

La société se compose d'un nombre illimité de membres qui prennent le titre de *fondateurs* et de *souscripteurs*.

Est membre *fondateur* toute personne qui souscrit pour une somme de 100 fr. au moins, à payer, soit en une seule fois, soit en deux versements de 50 fr. au moins chacun, et faites en deux années consécutives.

Est membre souscripteur toute personne qui verse une somme inférieure à cent francs, sans que cette somme puisse être au-dessous de *dix* francs.

Le titre de *fondateur* et de *souscripteur* n'entraîne d'autre obligation que celle de verser le montant de la somme promise.

Les dons *en nature* sont mentionnés dans les comptes-rendus.

Les souscriptions et les dons sont reçus à titre purement gratuit.

Art. 4.

Les noms des membres fondateurs resteront inscrits à perpétuité dans la chapelle de la Colonie.

Nota. On souscrit, pour devenir membre de la Société : à Paris, chez M. François Delessert, membre de l'Institut, trésorier, rue Montmartre, 176, et chez M. P. Verdier, agent général de la Société, rue des Moulins, 11 ; à Tours, Chez MM. Gouin frères, banquiers, et à la Colonie de Mettray.

The Rare Books & Manuscript Library UIUC

RAPPORT

DE

M. DEMETZ

DIRECTEUR DE LA COLONIE AGRICOLE DE METTRAY.

Messieurs,

Nous vous avons fait, chaque année, sur Mettray, dont la fondation remonte au 28 juillet 1839, un rapport dans lequ e nous avons cherché à analyser de la manière la plus circonstanciée possible tous les avantages que peut offrir une semblable institution. Vous comprendrez dès lors comment, arrivés en 1856, il ne nous reste plus aucunes considérations nouvelles à faire valoir. Nous nous contenterons donc aujourd'hui de vous reproduire les faits principaux qui se sont passés depuis votre dernière assemblée générale.

L'année qui vient de s'écouler a rendu notre administration difficile, nous ne devons pas vous le dissimuler.

Le renchérissement de toutes les denrées a eu pour conséquence inévitable de nous faire dépasser les prévisions de notre budget, malgré la plus rigoureuse économie. M. Gouin, si constamment dévoué aux intérêts de la Colonie, veut bien, cette année encore, se charger de vous faire son rapport sur l'état de vos finances. Il vous donnera toutes les explications désirables à cet égard.

D'un autre côté, la charité publique, épuisée par les secours

de toute nature qu'il lui a fallu répandre, n'a pu que faiblement nous venir en aide. Mais, si, au point de vue des résultats financiers, notre tâche n'a pas été sans difficultés, sous le rapport moral, jamais la situation de la Colonie n'a été plus satisfaisante.

Dans les premières années la moitié à peine de notre population était portée sur notre tableau d'honneur; aujourd'hui, plus des deux tiers de nos enfants y sont inscrits, et cependant rien n'a été modifié dans les conditions d'admission; elles sont restées des plus rigoureuses.

Quant à l'ascendant que nous exerçons sur l'esprit de nos enfants, qui pourrait en contester la puissance?

Les prisons les plus fortifiées contre les évasions n'offrent pas au gouvernement de plus grandes garanties que la discipline de Mettray; car nous avons eu à signaler à M. le Ministre de l'intérieur seulement un cas d'évasion qui ait réussi, et encore remonte-t-il au 1er février 1849.

Le chiffre des récidives est resté le même, c'est-à-dire 10 0[0 (1), et cependant chaque année écoulée multiplie pour nos colons rendus à la liberté les occasions qui peuvent mettre leur moralité en péril, surtout dans ces derniers temps, où le prix élevé des céréales a pesé d'une manière si rigoureuse sur la classe ouvrière et l'a mise trop souvent aux prises avec le besoin.

Nos colons mariés, dont le chiffre s'élève aujourd'hui à soixante-dix-sept, ont plus souffert que tous autres de ces temps difficiles, et cependant, pas un n'a failli.

On s'étonnera, peut-être, en songeant à l'âge où nos enfants

(1) Le compte-rendu de la justice criminelle accuse parmi nos enfants 11 0[0 de récidives. C'est une erreur qui a été commise et dont on nous a promis la rectification pour l'avenir; malheureusement la statistique de l'année était déjà publiée. On ne fait remonter nos libérations qu'à 1842, tandis qu'elles datent de 1840, et, en supprimant ainsi deux années, on ne comprend pas dans le total les 28 colons libérés, qui pendant ce laps de temps n'ont fourni aucun cas de récidives.

quittent la Colonie, qu'un aussi grand nombre soient déjà engagés dans les liens du mariage. Qu'il nous soit permis d'attribuer ce résultat à l'éducation de famille qu'ils reçoivent chez nous. Le nombre de nos colons mariés serait encore plus considérable, si 357 d'entre eux n'étaient sous les drapeaux.

Plusieurs ont vaillamment combattu en Crimée où cinq d'entre eux ont gagné la médaille militaire; nous vous demandons la permission de vous lire une des lettres qui ont été adressées à l'un d'eux par le colonel auquel il avait, à deux reprises différentes, sauvé la vie.

Rennes, ce 9 décembre 1855.

« Mon brave camarade,

« Je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à « m'annoncer la nouvelle de votre décoration, je vous en fais « mon sincère compliment, car c'est une récompense que vous « avez noblement méritée et que vous devez être fier de porter « sur votre poitrine de soldat.

« Espérons, mon ami, qu'avant peu nous nous remettrons « tous deux de nos blessures, et pourrons nous revoir encore « une fois sur un champ de bataille.

« Votre camarade d'Inkermann,

« Signé : C. DE ROUJOUX,

« *Colonel d'artillerie.* »

Si de tels témoignages sont satisfaisants à constater, ils n'ont rien toutefois de surprenant. A Mettray, nous ne cherchons pas seulement à inspirer à nos enfants les sentiments de famille et à faire naître en eux les vertus qui en découlent, nous les associons encore à tous les actes de courage et de dévouement. Un incendie vient-il à éclater, même loin de la Colonie, ils y courent, et le poste le plus périlleux est celui qu'ils ambitionnent.

Nos colons ne sont pas moins fervents chrétiens que braves

soldats. La lettre ci-jointe de M. l'abbé Lochet, vicaire au Mans, peut vous en convaincre.

Le Mans, le 13 décembre 1855.

« Monsieur le Directeur,

« La divine Providence nous a fait rencontrer au nombre des « soldats du 6e régiment de lanciers, actuellement en garnison « dans notre ville, un excellent jeune homme, auquel vous n'avez « point cessé de porter un intérêt tout paternel dont il vous est « reconnaisssant. Comme il a conservé la louable habitude de « vous écrire de temps à autre, il avait peur que vous n'ac- « cusassiez son silence d'oubli et d'ingratitude, et il m'a prié « de vouloir bien vous faire connaître le motif de ce silence. « Ce jeune homme, qui se nomme Pélachaud, est en ce moment « retenu à l'hospice du Mans par une indisposition qui a menacé « un instant de devenir grave. Il n'est pas probable qu'il soit « complétement remis avant trois ou quatre semaines d'ici.

« Je suis d'autant plus heureux, Monsieur, de m'acquitter « de la commission dont votre bon protégé me charge, que j'ai « à vous rendre en même temps de lui le meilleur témoignage. « Il est un membre actif et zélé d'une des conférences de Saint- « Vincent-de-Paul du Mans, et sa conduite est pour tous d'une « grande édification,

« Daignez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

« S. L. A. M. LOCHET,

« *Vicaire de N. D. de la Couture, ville du Mans.* »

Tout récemment encore, lors des désastres qui ont sévi sur nos fertiles contrées, nos enfants, qu'un voyage en Angleterre m'a privé de guider moi-même, furent au premier rang pour combattre le fléau. A leur tête, était M. Blanchard, inspecteur de la Colonie, admirablement secondé par nos autres agents dont je voudrais citer ici tous les noms.

En cette circonstance chacun a fait son devoir avec un zèle et

un dévouement qui nous ont mérité du conseil municipal de Tours, à la suite de ces tristes jours d'épreuves, la lettrre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Au moment où notre ville était exposée à un danger imminent, vous avez eu la généreuse pensée de nous offrir le secours « de vos jeunes colons ; nous l'avons accepté avec reconnaissance, et quelques heures s'étaient à peine écoulées que ces « braves enfants, munis des instruments qui leur étaient familiers, venaient s'associer aux travaux que nos populations « effrayées s'efforçaient d'opposer à la violence des eaux débordées.

« Pendant deux jours et une nuit, ils n'ont pas cessé de lutter « avec une énergie et une ardeur inouïes, sans que, dans leurs « rangs, l'ordre et la discipline se soient relâchés un instant.

« Ils ne nous ont quittés qu'au dernier moment, et lorsque « tous les moyens de salut étaient épuisés. Après toutes « les fatigues qu'ils avaient subies pour nous, les colons de « Mettray ont encore voulu soulager les malheurs que leur courage n'avait pu prévenir, et ces pauvres enfants ont consacré « leurs économies au soulagement de nos inondés.

« Ce dévouement et cette générosité ont laissé dans notre population une admiration profonde dont nous sommes heureux « d'être les organes.

« Honneur donc à ces pauvres enfants qui conquièrent si « noblement leur place dans les rangs d'une société d'où les « malheurs, souvent immérités, de la jeunesse semblaient les « exclure ; honneur à l'établissement, où ils puisent de si « généreuses inspirations !

« Le conseil municipal de Tours a décidé qu'une médaille « commémorative serait offerte à la colonie de Mettray, pour « perpétuer le souvenir du secours fraternel qu'elle a voulu « apporter à la ville.

« J'aurai l'honneur de vous la remettre plus tard, Monsieur « le Directeur, mais le conseil n'a pas voulu tarder davantage

« à vous exprimer sa vive reconnaissance, et je suis heureux « d'être son organe en cette circonstance.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes « sentiments les plus distingués.

« *Le maire de la ville*,
Signé : E. MAME.

La médaille qui m'a été remise par M. le Maire, si empressé toujours à récompenser les bonnes actions, qu'il est le premier à accomplir, porte sur une de ses faces :

A
LA COLONIE DE METTRAY
LA VILLE DE TOURS
RECONNAISSANTE

—

INONDATION
1856.

Il semblerait impossible de rien ajouter à un témoignage aussi flatteur, et cependant Mgr le Cardinal-Archevêque de Tours, qui ne cesse de nous combler de ses bontés, a daigné dans son mandement comprendre la Colonie de Mettray dans les éloges qu'il a cru devoir adresser aux autorités de la ville, voulant bien savoir gré aux autres d'un dévouement dont il avait noblement donné l'exemple lui-même; voici en quels termes il s'exprime :

« Payons un juste tribut d'admiration et de gratitude à nos « magistrats de tous les ordres, aux fonctionnaires éminents, « aux braves soldats toujours présents au poste d'honneur, à « cette nombreuse et vaillante Colonie de Mettray si bien disci- « plinée, sachant aborder résolument tous les travaux et affronter « tous les périls. »

Nos cœurs, Messieurs, ne doivent-ils pas en quelque sorte déborder de joie, en présence de pareils récits, surtout si on se reporte aux craintes que certaines personnes semblaient concevoir à nos débuts?

« Prenez garde, nous disait-on alors, de réunir à grand frais « sur un seul point, en temps de calme, une population qui, dans « les jours de trouble, cédant aux influences du dehors pourrait « fournir une puissante recrue à l'émeute. » Ils sont venus ces émeutiers, à différentes époques, mais ils n'ont pas osé franchir le seuil de la Colonie, et nos colons ont rédoublé d'obéissance, lorsqu'on en manquait de toute part. Peut-être, dira-t-on, votre autorité les a maintenus; mais, plus tard, rendus à la liberté, livrés aux excitations de la place publique, peut-être en sera-t-il autrement.

Si la pratique, Messieurs, a ses difficultés devant lesquelles reculent certains théoriciens, elle a aussi de grands avantages, en fournissant des armes irrésistibles à la cause pour laquelle on combat; nous voulons parler de l'ascendant des faits.

Pour réponse à l'objection que nous venons de reproduire, il suffit de mettre sous vos yeux la gravure qui représente le jeune Richard, ancien colon de Mettray, tenant à la main le drapeau de la 8e légion, repris au péril de sa vie, sur une barricade, action pour laquelle il a obtenu la croix d'honneur. Ce jeune homme aussi généreux que brave, a voulu verser à la caisse de la Colonie les premiers cent francs de sa pension de légionnaire; nous avons ainsi la joie de compter un colon de plus sur la liste de nos fondateurs.

Mais, permettez-nous, Messieurs, de vous ramener du champ de bataille, des lieux de périls où partout nos enfants ont été ce qu'ils devaient être, dans l'humble cour de la Colonie, sur nos champs de labeurs, où leur conduite n'est pas moins digne de vos éloges.

C'est surtout à la persévérance dans le travail que nous attachons du prix; ils n'ont pas d'autre fortune que leurs bras, le travail doit donc soutenir leur existence, et préserver en même temps leur honneur de nouvelles chutes. Nous sommes heureux d'avoir à constater le redoublement de zèle avec lequel

ils accomplissent leur tâche. A l'assiduité plusieurs joignent l'adresse et font même preuve d'une certaine capacité. Un d'eux a inventé un coupe-racines qui débite le double d'un coupe-racines ordinaire. Cet instrument envoyé à l'exposition universelle ayant mérité un second prix, il nous a paru convenable de le faire bréveter. Nous nous sommes décidés à l'accomplissement de cette formalité, dans le but de nous assurer la propriété d'une invention utile, mais surtout d'encourager les efforts de nos jeunes colons et de soutenir leur zèle.

Notre fabrique d'instruments aratoires a pris, depuis quelque temps, un développement considérable, et les récompenses dont elle a été l'objet ne peuvent manquer d'en accroître encore la prospérité. Lors de l'exposition régionale de Tours, encore bien que nous nous soyons mis hors concours afin de ne pas diminuer les chances offertes aux ouvriers de la localité, nous avons obtenu une médaille d'honneur, grand module; plus tard, deux prix à la grande exposition, et enfin, au concours universel agricole, on nous a décerné deux autres prix, avec trois mentions honorables. Ces résultats témoignent suffisamment de l'habileté de nos enfants et surtout de celle de nos chefs d'atelier auxquels nous ne saurions trop adresser d'éloges. Au mérite d'instruire notre jeune population, ils joignent le don bien plus précieux encore de leur inspirer l'amour du bien; car à Mettray on ne perd jamais de vue le but principal de l'institution, l'amélioration de l'homme.

Malheureusement, de nos jours, les mœurs de la classe ouvrière sont loin d'offrir en général toutes les garanties désirables, surtout au point de vue des sentiments chrétiens. Nous connaissons d'honorables familles qui ne reculeraient pas devant l'idée de voir un des leurs entrer dans un atelier, mais elles rougiraient des habitudes grossières qu'on y contracte trop souvent, du langage qui s'y tient. Dans le désir de ménager une aussi respectable susceptibilité et d'offrir à ces familles honnêtes toute garantie pour l'avenir de leurs enfants, nous avons annexé à notre

école préparatoire, dont les avantages se font de plus en plus sentir, une troisième branche d'enseignement sous la dénomination d'arts et métiers.

L'essai que nous avons fait jusqu'à ce jour de cette nouvelle organisation semble nous présager les plus heureux résultats.

Nous avons aussi apporté une nouvelle modification dans le recrutement de nos élèves qui se destinent à l'agriculture ; nous prenons de préférence les sujets qui se sont distingués dans les fermes-écoles. Ces jeunes gens échangent entre eux les connaissances qu'ils ont puisées dans les diverses localités où ils ont étudié et se mettent, sans qu'il en résulte pour eux aucun frais ni aucun déplacement, au courant des meilleurs méthodes de culture pratiquées sur toute la surface de la France. sous la direction de M. Minangoin, dont le savoir est apprécié par tous nos agronomes. Ces jeunes gens pourront ainsi compléter leur éducation et être à même d'entrer dans nos fermes régionales, à moins qu'ils ne préfèrent attendre que la maturité de leur jugement nous permette de les placer à la tête d'institutions analogues à la nôtre.

Ils trouveront ainsi les moyens de servir les intérêts de l'humanité et d'élever honorablement leurs familles (1).

Nous devons d'autont plus nous éfforcer de former de tels

(1) Nous ne pouvons donner une meilleure preuve des sujets vraiment remarquables que notre école préparatoire fournit au pays, que de citer M. Guimas, qui a puissamment contribué, nous ne craignons pas de l'affirmer, comme directeur de la colonie d'Ostwald, à la transformation complète de cette institution.

Au surplus, les heureux résultats obtenus à la faveur de notre école préparatoire sont tellement appréciés même à l'étranger, qu'au moment où nous écrivons ces lignes, le directeur que lord Leegh se propose de mettre à la tête de l'école de réforme qu'il fonde dans son comté est à demeure en ce moment à la Colonie ; nous cherchons à rendre à ce dernier son séjour le plus profitable possible, car nous ne serons jamais quitte envers le noble étranger qui le confie à nos soins.

sujets que la nécessité de créer de nouvelles institutions analogues à la nôtre se fait de plus en plus sentir.

Mettray, nous devons le reconnaître, effraie un peu, par son vaste développement, les personnes disposées à nous imiter; mais au moment où nous avons fondé cette institution, le gouvernement nous avait imposé l'obligation, si nous voulions obtenir son concours, d'opérer sur une vaste échelle.

Un particulier n'eût-il sauvé qu'un seul individu du péril, aurait droit encore à la reconnaissance publique, mais un gouvernement a des devoirs plus étendus à remplir; il doit agir sur les masses, s'il veut, au point de vue de la prospérité du pays, rendre son action efficace. Mettray a victorieusement accompli les obligations imposées par l'administration, puisque aujourd'hui il compte plus de 650 enfants présents et que jamais la discipline n'a été mieux observée, ni l'ascendant moral plus énergique.

Mais, si une institution de l'importance de la nôtre répondait au besoin du gouvernement (Mettray était alors la seule colonie pénitentiaire qui existât en France), les particuliers disposés à suivre notre exemple, reculaient, comme nous venons de vous le dire, devant une aussi grande responsabilité, et étaient surtout effrayés des ressources dont il fallait s'assurer pour une semblable création. Alors nous songeâmes à fonder la colonie de l'Orfrasière, à 20 kilomètres de Mettray, dont la population ne dépasse pas 60 enfants.

Les détails que nous avons donnés dans notre dernier rapport sur les avantages de cette nouvelle création nous dispensent d'y revenir. Il nous reste seulement à rendre compte des faits qui s'y sont passés depuis l'année dernière.

Nos enfants ont été logés, dès l'origine, dans une espèce de baraquement qui eût pu à la longue présenter quelque inconvénient. M. Manuel, dont le bon vouloir à notre égard ne se dément pas, a fait établir à ses frais de nouvelles constructions on ne peut

mieux appropriées aux besoins de cette création. La colonie, maintenant placée au centre de l'exploitation, épargne à nos jeunes travailleurs une grande perte de temps et une fatigue inutile pour se rendre sur le lieu du travail.

La colonie de l'Orfrasière, à raison de son éloignement de Mettray, rend les moyens de surveillance assez difficiles; le personnel des agents se compose seulement d'un chef de famille et d'un sous-chef. Néanmoins pas une tentative d'évasion ne s'est manifestée dans l'espace de bientôt deux années. Nous signalons ce fait, qui témoigne de la bonne impulsion donnée par M. Warren, un de nos plus dignes agents, placé dès le principe à la tête de cet établissement. Tout nous fait espérer de son successeur d'aussi bons résultats. Pas une plainte ne nous a été adressée par les propriétaires des environs, et nos enfants n'ont provoqué aucun mécontentement; leur conduite même a été si édifiante qu'en chaire, M. le curé de la paroisse s'est plu à faire l'éloge de leur bonne tenue aux offices et de leurs pieux sentiments.

Mais, pendant que nous nous occupons d'étendre au loin l'influence de Mettray, ne pas assurer l'avenir de la Colonie serait manquer de prévoyance. Cet avenir, par suite de la situation précaire où se trouve aujourd'hui Mettray, peut être, à chaque renouvellement de bail, gravement compromis : notre institution étant placée dans cette fâcheuse alternative ou d'accepter des conditions onéreuses qui ôteraient tout espoir de bénéfice ou d'abandonner des constructions considérables pour aller nous établir au loin.

Le domaine appelé le Mortier longe nos bâtiments, on ne peut faire un pas hors des cours de la Colonie sans y mettre le pied. Déjà l'année dernière, votre conseil avait émis le vœu d'en faire l'acquisition. Le délai pendant lequel nous avons le droit de devenir propriétaires expire très-prochainement; ce domaine est de la valeur de 109 mille francs, il est loué 4,000 fr. par an.

Nous nous proposons, pour réaliser cette acquisition, de recourir au mode adopté par l'asile Fénelon ; notre honorable collègue, M. Cochin, qui s'est occupé de cette première opération, comme membre de la société de Vaujour, a bien voulu nous fournir tous les renseignements désirables à cet égard. Il s'agirait d'émettre des obligations de 500 francs, avec première hypothèque, à raison de 4 pour 0/0 d'intérêt, remboursables par la voie du sort et dans la proportion des ressources dont la Colonie pourra disposer.

Nous sommes heureux d'avoir à vous annoncer que nous avons la certitude d'un placement assez considérable d'obligations en France et même en Angleterre, où, lors de notre dernier voyage, nous avons reçu les offres les plus bienveillantes de la part de nos amis (1).

(1) La reconnaissance a des devoirs et nous avons à cœur de les remplir, en offrant nos remerciments aux personnes qui nous ont accueilli avec tant de bienveillance ainsi que M. Verdier, mon ami, pendant notre séjour en Angleterre. Ces âmes d'élite, dans leur amour pour ce qui est utile, ont beaucoup exagéré la part que nous avons pu prendre à la fondation des écoles de réforme qui se multiplient chaque jour sur le territoire de l'Angleterre.

La fête de Red-Hill surtout, à laquelle nous avons été conviés, a laissé dans notre cœur une trop profonde impression pour qu'il nous soit permis de la passer sous silence.

Il s'agissait de la pose de la première pierre d'un édifice destiné à recevoir une nouvelle famille, et que M. Gladstone, trésorier de l'œuvre, dans son inépuisable charité a fait construire à ses frais. Cette solennité avait attiré en grand nombre ces hommes éminents dont la présence suffit à faire l'éloge des institutions qu'ils protègent. Malgré un temps affreux, les dames, si empressées, lorsqu'il s'agit de s'associer à une œuvre charitable, n'avaient pas hésité à franchir la distance qui sépare Red-Hill de Londres. Le goût le plus exquis se révélait dans l'ordonnance de la fête, aux apprêts de laquelle avait présidé notre ami le révérend M. Turner.

Des transparents, entourés de fleurs et soutenus par des guirlande de feuillage, retraçaient l'expression de la reconnaissance des jeunes habitants de cette petite cité bénie de Dieu envers leurs bienfaiteurs.

Un repas avait été préparé ! les voisins de la Colonie y avaient contribué en envoyant leurs plus beaux fruits. Ce témoignage de sympathie ne permet pas de mettre en doute la bonne réputation dont jouit l'institution dans la contrée.

Mais quelle fut notre surprise en voyant un jeune colon s'avancer vers nous d'un air modeste, une bourse à la main. Cette bourse, nous expliqua-t-il, contient une collecte faite entre ses camarades. Ces derniers, grâce à cette offrande, sont devenus fondateurs de Mettray ; touchante alliance de deux nations que celle qui se manifeste par de tels élans de cœur, effet merveilleux de cette divine charité qui fournit à ceux qui n'ont rien les moyens de donner, grand enseignement pour les riches de l'usage qu'ils doivent faire de leur fortune.

L'œuvre de l'asile Fénelon a trouvé, en quinze jours, à placer toutes ses obligations. Tout en reconnaissant les services immenses rendus par cette institution, pourquoi ne nous serait-il pas permis d'espérer pour Mettray d'aussi vives sympathies?

L'expérience faite depuis dix-sept ans de la salubrité du lieu sur lequel est construite la Colonie doit nous inspirer le désir de nous y voir à jamais établis. On ne saurait trouver une localité qui offre plus de garanties sous le rapport hygiénique, avantages dont il faut tenir surtout compte, lorsqu'on fonde une institution de la nature de la nôtre.

La mortalité, depuis la fondation de cette institution n'avait jamais dépassé 2 pour 0[0.

Qui ne se réjouirait de semblables résultats, surtout en songeant à l'abandon et au dénuement dans lequel nos enfants ont passé leurs premières années?

Le choléra, à trois reprises différentes, avait sévi sur la population environnante sans nous atteindre. Malheureusement cette année la Colonie a payé son tribut; la fièvre typhoïde, pendant quatre mois, n'a cessé d'exercer ses ravages: 152 de nos enfants ont été attteints; 14 seulement ont succombé (1).

Qui ne comprend l'épouvante qu'un tel fléau eût jetée au milieu de nos agents, si nous n'eussions eu affaire à des hommes dont le dévouement est à toute épreuve? Nous avons eu d'abord la pensée de faire venir des infirmiers du dehors, mais nos dignes employés ont revendiqué le droit de prodiguer leurs soins à nos enfants. C'était vraiment un touchant spectacle de voir ces jeunes gens, pleins de vie et d'avenir, faire, en quelque sorte, élection de domicile dans nos infirmeries.

(1) En comparant le nombre des enfants atteints, et pour la plupart d'une chétive constitution, avec celui des enfants décédés, on ne peut que rendre hommage à l'habileté et au dévouement de nos médecins, MM. les docteurs Allain-Dupré et Anglada. Ce dernier a succombé par l'excès de son zèle. On peut dire que sa fin a été le complément de sa vie entièrement consacrée au soulagement de l'humanité avec un désintéressement sans bornes. Nous regardons comme un devoir de payer ce juste tribut d'éloges dû à sa mémoire.

Nous ne ferons pas l'éloge de la conduite qu'a tenue notre excellent aumônier, M. l'abbé Guirard, pas plus que de celle de nos sœurs de charité. Qui ne sait combien l'héroïsme qui étonne le monde est une vertu facile, lorsque c'est la religion qui l'inspire (2) ?

Si au sein même de la Colonie nous avons eu à gémir, nos cœurs n'ont pas été livrés à de moins rudes épreuves au dehors. M Legentil n'existe plus. En lui, la Colonie a perdu un de ses plus fermes appuis, la Société paternelle, une de ses lumières, moi, Messieurs, un ami dont les encouragements soutenaient mes efforts.

En présence de l'épidémie dont vous venez de déplorer avec nous les ravages, il était de notre devoir de suspendre toute admission dans notre établissement de correction paternelle. Vous n'ignorez pas toutes les précautions qu'il faut prendre surtout en France, au début d'une œuvre. Le moindre échec peut en compromettre l'avenir. Mais malgré le court espace de temps pendant lequel cette nouvelle institution a fonctionné, nous avons été à même de nous convaincre de tous les avantages que les familles peuvent en tirer.

La plupart des parents reconnaissent, dans leur correspondance avec nous, que leur faiblesse a été en grande partie la cause du mal. S'ils eussent réprimé avec sévérité le premier acte d'insubordination, leur autorité n'eût pas été plus tard méconnue; mais il est difficile de ressaisir tout à coup un pouvoir qu'on a laissé échapper. N'y a-t-il pas à craindre, d'ailleurs, que si la lutte s'engageait, l'affection de l'enfant pour sa famille ne vînt à s'éteindre ? Les malheureux parents, au milieu de telles appréhensions, nous offrent de remettre pour un temps leur autorité entre nos mains, afin de voir si nous réussirons mieux

(2) Tant que l'épidémie a duré, Son Éminence le Cardinal n'a cessé de venir visiter nos pauvres enfants malades et de leur prodiguer les plus touchantes exhortations.

Nous acceptons avec empressement le nouveau mandat qu'ils désirent nous confier, et, investi de leur pouvoir, nous prévenons l'enfant que désormais, c'est, en quelque sorte, nous qui serons l'arbitre de sa destinée. L'expérience faite du système éducatif suivi à son égard, pendant le temps qu'il a été sous notre direction, lui a révélé qu'une conduite irréprochable est le seul moyen d'avoir droit à notre bienveillance; il s'efforce de la mériter. Ces jeunes êtres qui ont révélé pour le mal une énergie précoce, sont, pour la plupart, assez intelligents et comprennent l'intérêt qu'ils ont désormais à se mieux conduire.

Notre nouveau pupille se rend donc promptement compte de la nouvelle position qui lui est faite et sait s'y conformer. Il se déshabitue ainsi de mal faire, et plus tard, avec le temps et l'aide de Dieu, il arrivera, espérons-le, à faire bien.

Les faits que nous venons de vous exposer, Messieurs, et auxquel nous croyons devoir borner ce rapport, peuvent vous convaincre de l'immense développement de Mettray, des nouveaux services qu'il est en mesure de rendre et de ceux qu'il a déjà rendus. Ce n'est pas toutefois sans d'énormes sacrifices que de tels bienfaits s'accomplissent, espérons que le pays nous en tiendra compte et continuera à nous soutenir de ses généreuses sympathies.

DEMETZ,

Conseiller honoraire à la Cour Impériale de Paris.
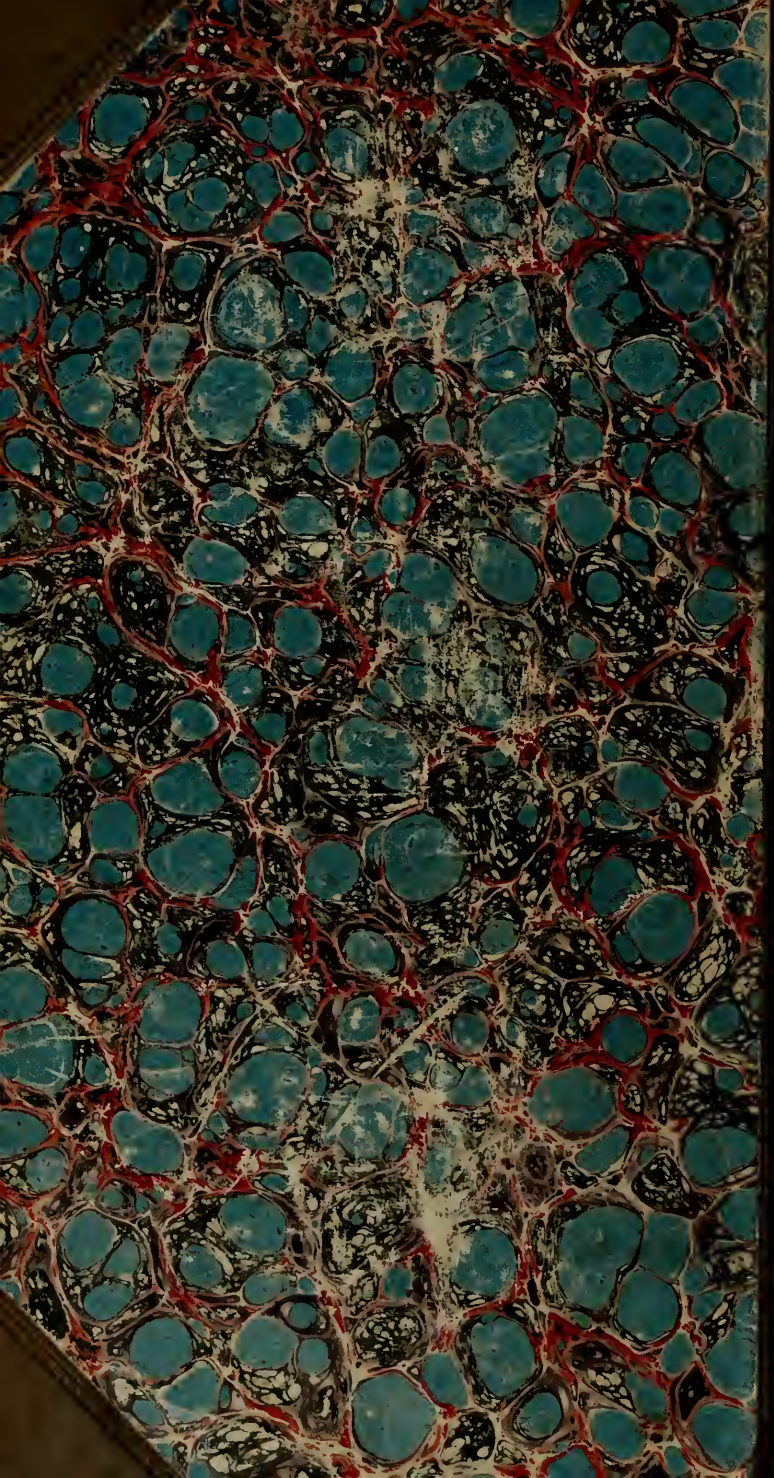
Directeur de la Colonie.